



Réf. Farde e-Assemblées : 2466680

N° OJ : 63

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Asbl "CHANGE".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que, dans le cadre de l'organisation de la Semaine des droits des femmes, des subsides peuvent être accordés à différentes associations actives dans la promotion des droits des femmes et oeuvrant pour l'égalité des femmes et des hommes;

Sur propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Un subside de 3.000,00EUR est octroyé à l'asbl CHANGE à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022 pour son projet "Le Prix Mama Muilu 2022".

Annexes :